



**Opération d'amélioration thermique des bâtiments**  
**OPATB 13<sup>ème</sup> arr.**  
**DEMANDE DE DIAGNOSTIC ENERGETIQUE**  
**CONVENTION D'ENGAGEMENT**

**PACT Paris OPATB**  
6 rue du Docteur Laurent – Paris 13<sup>ème</sup> - Métro Tolbiac  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
N° vert : 0 800 006 075  
Tel : 01 45 65 91 34  
mail : [opatb@pact75.org](mailto:opatb@pact75.org)  
[www.pact75.org](http://www.pact75.org)

COPROPRIETE : ....., 75013 PARIS

Composée de : .....logements.

## I) OBJECTIFS ET MOYENS

- **Une opération pour vous aider à réduire votre consommation énergétique**

La Ville de Paris a fait du développement durable une de ses priorités. L'opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) a pour objectif de vous aider à réduire votre consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre associées. D'une durée de 3 à 5 ans, elle vise tous les immeubles privés d'habitation du 13<sup>ème</sup> arrondissement construits entre 1940 et 1981.

- **Un opérateur pour vous conseiller**

La Ville de Paris a confié au PACT Paris l'animation de cette opération. Sa mission est d'informer, conseiller et accompagner les propriétaires dans une démarche d'amélioration thermique de leur immeuble. Pour conduire cette opération le PACT a constitué une équipe de spécialistes et s'est adjoint les compétences d'un bureau d'études thermiques ;

- **Un bilan de votre immeuble**

Préalablement à la réalisation du diagnostic énergétique certaines informations concernant le fonctionnement et les caractéristiques de votre immeuble devront être collectées par le PACT Paris. Celui-ci proposera à votre conseil syndical et à votre syndic de coopérer dans cette démarche afin de préparer au mieux la réalisation de votre diagnostic énergétique.

- **Un diagnostic énergétique gratuit !**

Après cette 1<sup>ère</sup> étape votre immeuble pourra bénéficier d'un diagnostic énergétique approfondi, totalement gratuit dans le cadre de l'OPATB, réalisé par Pouget *Consultants* bureau d'études thermiques associé au PACT Paris.

Le diagnostic comprend quatre phases :

- 1) **État des lieux et recueil des données** : examen de l'enveloppe du bâtiment, des installations climatiques, des contrats d'exploitation, des usages spécifiques de l'électricité.
- 2) **Traitement des données** : calcul des déperditions, bilan des consommations et détermination de l'«étiquette énergie et climat »
- 3) **Propositions d'amélioration** : présentation de solutions combinées pour améliorer les performances du bâtiment et de ses installations, estimation du coût des différentes solutions et calcul des retours sur investissement.
- 4) **Présentation de l'analyse** : restitution au conseil syndical et au syndic en vue, d'une concertation avec les propriétaires préalablement à sa présentation en assemblée générale.

- **Une aide à la décision**

Ce diagnostic énergétique approfondi permet d'identifier avec précision l'origine des pertes énergétiques et leur importance afin de choisir les solutions d'intervention les plus adaptées. Il vise aussi à vérifier la performance des installations et les sources de surconsommation afin de sensibiliser les occupants sur les bons gestes à adopter.

- **Un accompagnement de votre projet**

Outre le conseil qui vous sera délivré durant la phase de diagnostic, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement spécifique pour la préparation des assemblées générales. Le PACT Paris pourra également vous soutenir afin de décliner de manière opérationnelle les propositions que vous aurez retenues. Ce soutien de l'opérateur facilitera ainsi l'exécution de votre projet (analyse des devis, réalisation et suivi des dossiers de demande de subventions et de prêts,...).

- **Des aides financières incitatives**

Des aides financières de l'agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Ville de Paris peuvent être attribuées selon certaines conditions. D'autres possibilités de financement existent, telles que l'«écoprêt à taux zéro » et le crédit d'impôt.

## II) ENGAGEMENTS DE LA COPROPRIETE

- **Pour bénéficier de ces avantages, la copropriété s'engage dans une démarche de recherche de réduction de sa consommation énergétique**

- en collaborant avec le PACT Paris pour la réalisation de l'audit préalable de la copropriété,
- en permettant au PACT Paris et à Pouget *Consultants* bureau d'études thermiques mandaté d'accéder facilement à l'immeuble afin de réaliser le diagnostic dans de bonnes conditions (communication du code d'accès, visite de l'immeuble, accès aux parties communes et à plusieurs logements)
- en mettant à disposition du PACT Paris les données indispensables à l'étude énergétique (factures des consommations d'énergie, plans du bâtiment...)
- en informant les copropriétaires, par voie d'affichage, de la réalisation du diagnostic énergétique,
- en diffusant les résultats du diagnostic à l'ensemble des copropriétaires,
- en étudiant la faisabilité des solutions préconisées,
- en s'engageant, suite à la réalisation du diagnostic énergétique, à proposer à l'ordre du jour de l'assemblée générale un programme de mise en œuvre de ces solutions, sachant que le syndicat des copropriétaires reste seul décisionnaire des actions à engager dans la copropriété.

Fait à Paris, en deux exemplaires, le .....

**Signature du (de la) président(e) du conseil syndical**

**Signature du syndic**

La solution  
pour réduire  
votre facture  
énergétique !

# OPATB

Opération Programmée  
d'Amélioration  
Thermique  
des Bâtiments



## Une opération pour vous aider à réduire votre consommation énergétique

**Votre immeuble a été construit entre 1940 et 1981, l'OPATB vous concerne !**

La Ville de Paris a fait du développement durable une de ses priorités. L'opération programmée d'amélioration thermique des bâtiments (OPATB) a pour objectif de vous aider à réduire votre consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre associées. D'une durée de 3 à 5 ans, elle vise tous les immeubles privés d'habitation du 13<sup>ème</sup> arrondissement construits entre 1940 et 1981.

## Un opérateur pour vous conseiller

**Un conseiller à l'écoute de vos besoins**

La Ville de Paris a confié au PACT Paris l'animation de cette opération. Sa mission est d'**informer, conseiller et accompagner les propriétaires** dans une démarche d'amélioration thermique de leur immeuble.

Pour conduire cette opération le PACT a constitué une équipe de spécialistes et s'est adjoint les compétences d'un bureau d'études thermiques.

## Un bilan de votre immeuble

Préalablement à la réalisation du diagnostic énergétique certaines informations concernant le fonctionnement et les caractéristiques de votre immeuble devront être collectées par le PACT Paris.

Celui-ci proposera à votre conseil syndical et à votre syndic de coopérer dans cette démarche afin de préparer au mieux la réalisation de votre diagnostic énergétique.

**Vous permettre d'évaluer la situation de votre immeuble, préalablement au diagnostic énergétique**





## De nombreuses solutions envisageables

### Interventions en terrasse

Installation de panneaux photovoltaïques

Isolation de la toiture

### Interventions en façades

Isolation thermique par l'extérieur des façades

Fermeture éventuelle des loggias

Pose de capteurs solaires en façade sud

Remplacement des menuiseries

Pose de pare-soleil en façades exposées

### Interventions dans les logements

Pose d'une ventilation mécanique

Régulation du chauffage dans les logements, robinets thermostatiques, thermostats d'ambiance

### Interventions en parties communes

Isolation du plancher bas

Création d'un sas d'entrée

Révision des contrats avec les fournisseurs

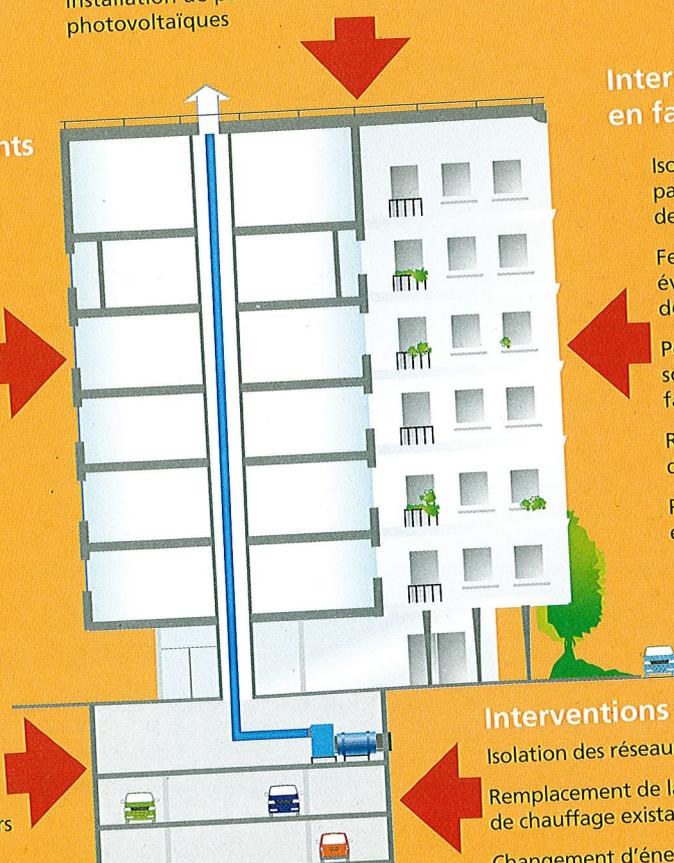
Contrat de performance énergétique

### Interventions en sous-sol

Isolation des réseaux d'eau chaude

Remplacement de la production de chauffage existant

Changement d'énergie



**Des solutions adaptées à votre immeuble  
... à mettre en œuvre selon votre rythme.**



## Une aide à la décision

***Vous aider  
à choisir  
les bonnes  
mesures  
à prendre***

Ce diagnostic énergétique approfondi permet d'identifier avec précision l'origine des pertes énergétiques et leur importance, afin de choisir les solutions d'intervention les plus adaptées. Il vise aussi à vérifier la performance des installations et les sources de surconsommation afin de sensibiliser les occupants sur les bons gestes à adopter.

## Un accompagnement de votre projet

Outre le conseil qui vous sera délivré durant la phase de diagnostic, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement spécifique pour la préparation des assemblées générales.

Le PACT Paris pourra également vous soutenir afin de décliner de manière opérationnelle les propositions que vous aurez retenues. Ce soutien de l'opérateur facilitera ainsi l'exécution de votre projet (analyse des devis, réalisation et suivi des dossiers de demande de subventions et de prêts,...).

## Des aides financières incitatives

Des aides financières de l'agence nationale de l'habitat (Anah) et de la Ville de Paris peuvent être attribuées selon certaines conditions. D'autres possibilités de financement existent, telles que l'« écoprêt à taux zéro » et le crédit d'impôt.

Que vous soyez propriétaire, copropriétaire occupant ou bailleur, locataire, ou gestionnaire immobilier n'hésitez pas à vous renseigner. Le PACT Paris vous aidera à mobiliser ces aides.

### **L'OPATB : que des avantages !**

- une assistance tout au long de votre projet
- un diagnostic énergétique complet et gratuit
- des financements pour vos travaux
- une amélioration de votre confort thermique
- une valorisation de votre patrimoine
- une réduction de votre consommation d'énergie

**L'OPATB : une contribution à la lutte contre le réchauffement climatique**



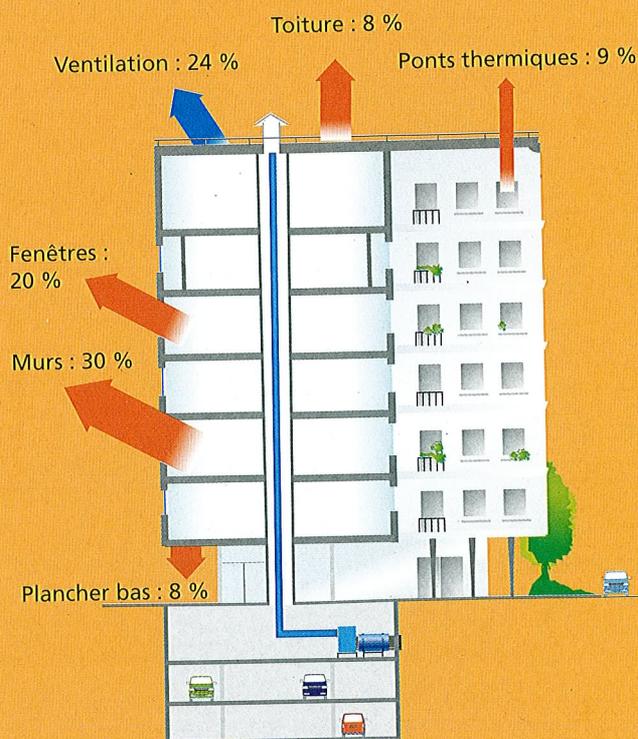


## Un diagnostic énergétique gratuit !

Après cette 1<sup>ère</sup> étape votre immeuble pourra bénéficier d'un diagnostic énergétique approfondi, totalement gratuit dans le cadre de l'OPATB, réalisé par POUGET Consultants bureau d'études thermiques, associé au PACT Paris.

### Le diagnostic comprend quatre phases

- 1 - État des lieux et recueil des données.**  
Examen de l'enveloppe du bâtiment, des installations climatiques, des contrats d'exploitation et des usages spécifiques de l'électricité.
- 2 - Traitement des données.**  
Calcul des déperditions, bilan des consommations et détermination de l'« étiquette énergie et climat ».
- 3 - Propositions d'amélioration.**  
Présentation de solutions combinées pour améliorer les performances du bâtiment et de ses installations, estimation du coût des différentes solutions et calcul des temps de retour sur investissement.
- 4 - Présentation de l'analyse.**  
Restitution au conseil syndical et au syndic en vue d'une concertation avec les propriétaires préalablement à sa présentation en assemblée générale.



*Origines des déperditions pour un immeuble type (valeurs à titre indicatif)*





## Le PACT Paris



Le PACT Paris, association sans but lucratif spécialisée dans l'amélioration et la réhabilitation de l'habitat, a été choisi par la Ville de Paris pour conduire cette opération. Une équipe de professionnels (architectes certifiés DPE, chargés d'opération) ainsi qu'un bureau d'études thermiques, sont mis à votre disposition pour :

**Une équipe de professionnels à votre service**

- vous informer sur les objectifs de l'opération,
- vous accompagner dans la réalisation d'un diagnostic de votre immeuble,
- vous conseiller sur les économies d'énergie,
- vous proposer la réalisation d'un diagnostic énergétique approfondi,
- vous aider à comprendre les travaux préconisés,
- vous assister pour rechercher les aides financières,
- vous aider à constituer vos dossiers de financement.



6 rue du Docteur Laurent  
75013 PARIS  
Tél. : 01 45 65 91 34  
E mail : opatb@pact75.org

**N° Vert 0 800 006 075**

Lundi au vendredi :  
de 9 h à 12 h de 13 h 30 à 17 h 30

